

Concertation autour de la préparation des élections locales du 23 novembre

Les principaux partis boudent Abdelwahab Derbal



Le président de la Hiise Abdelwahab Derbal, hier, à Zéralda. © Louiza /Liberté

Les partis politiques à ancrage, à l'instar du FLN, du RND, du FFS, du MSP, du RCD ou encore de Talaïe El-Houriat, n'ont pas répondu à l'invitation de la Haute instance indépendante de surveillance des élections.

C'est en l'absence des principaux partis politiques qu'Abdelwahab Derbal, président de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (Hiise), a ouvert, hier, à l'hôtel Mazafran à Zéralda, une réunion de concertation en prévision du scrutin du 23 novembre prochain. Éminent juriste, s'il en est, diplômé d'universités anglo-saxonnes, Derbal semble conscient, mieux que jamais, des carences et autres lacunes contenues dans les textes de loi régissant les élections et pour lesquels il n'a pas manqué d'appeler à leur révision. "La loi est toujours perfectible à l'épreuve de son application sur le terrain", énonce-t-il, d'emblée. Selon lui, le contexte politique actuel caractérisé par une grande confusion n'est pas tout à fait "propice" à l'exercice démocratique qui est "d'abord une culture avant d'être une pratique".

Exprimant ses craintes quant aux préparatifs du prochain rendez-vous électoral, le président de la Hiise révélera que la surveillance des dernières élections législatives du 4 mai n'a concerné que 29% des bureaux de vote. Il reconnaît, néanmoins, ses "lourdes responsabilités" qu'il dit assumer en toutes circonstances. "L'opération électorale dont l'organisation revient à l'administration, implique la mobilisation d'au moins un million de personnes. Pourquoi ne pas créer, à cet effet, un corps spécial chargé du vote ? Pourquoi ne pas investir dans la formation de ce personnel ? Tout cela, je l'ai dit au ministre de l'Intérieur : il y a un véritable problème de qualification. Et cela concerne également les magistrats qui ne font

que statuer sur la forme. On pourrait même y ajouter les médias qui, parfois, sont très approximatifs". Par ailleurs, l'absence remarquée et inexplicée des "grosses cylindrées", à l'instar du FLN, du RND, du FFS, du MSP, du RCD, de Talaïe El-Houriat a été mise à profit, à cette occasion, par les petits partis pour dénoncer l'article 73 de la loi relative au régime électoral qui institue, rappelle-t-on, la condition relative à l'obtention de 4% des voix exprimées lors des dernières législatives pour participer aux prochaines élections. Chacun avec ses arguments, les responsables des formations politiques concernées ont fustigé notamment "le législateur" à l'origine de cette "mesure liberticide", "une entrave à la libre participation aux élections".

L'attention a été également attirée par le fait que cette "mesure contraire à la démocratie participative" pourrait aggraver directement le phénomène de l'abstention. D'aucuns ont fustigé, ainsi, l'existence de cette disposition qui, selon eux, est venue "fausser les règles de la démocratie et du pluralisme partisan". Il faut savoir que l'article 73 controversé dispose que "sont retenues les listes de candidature aux Assemblées populaires communales et de wilaya des partis ayant obtenu au moins 4% des suffrages exprimés dans la circonscription électorale de candidature ou des partis comptant au moins dix élus dans les Assemblées populaires locales de la wilaya concernée". Cette disposition prévoit, le cas échéant, la collecte de signatures auprès de 50 électeurs pour chaque siège pour les élections locales. Plusieurs chefs de parti ont fait état alors des difficultés rencontrées. Pour certains, comme Moussa Touati, le président du Front national algérien (FNA), cette disposition participe à "injecter de l'argent sale" dans la politique. On apprendra, au fil des interventions que chaque signature était monnayée en moyenne 500 DA. Et pour pouvoir participer dans toutes les circonscriptions électorales, il est exigé 1 300 000 signatures. Moussa Touati a jeté récemment un pavé dans la mare en déclarant que son parti avait acheté des voix pour bénéficier du seul siège dont il dispose à l'APN.

M.-C. L.